



Année 2017/2018

Règlement de la Thoryteam :

« La municipalité développe, en lien avec les associations, des activités ludiques, sportives et artistiques pour vos enfants à des tarifs attractifs et toujours en fonction de votre quotient familial.

Date et lieu d'inscription :

Retrait des dossiers d'inscription et préinscription au **Forum des Associations le samedi 9 septembre 2017 au Gymnase du Moulin à vent de 10h à 17h.**

Passée cette date, les inscriptions se feront uniquement au Service Jeunesse et Sports **et en aucun cas auprès des encadrants des activités.**

Inscription définitive :

Dans un souci de bien-être de l'enfant, une période d'essai gratuite sera consentie pour le mois de septembre (du 11 au 30 septembre inclus) sur les créneaux de l'activité choisie dans la limite de deux activités.

Le dossier d'inscription définitif est à retourner dûment **complété et signé** au plus tard le **30 septembre 2017** soit au service jeunesse et sports, soit au Guichet Unique, soit au Service des affaires scolaires

A partir du 1^{er} octobre, sans avis contraire de la famille, toute inscription deviendra définitive et sera facturée pour toute l'année scolaire 2017/2018. Cette mesure étant prise, dans le cadre d'une pédagogie concertée avec les intervenants des différentes activités proposées.

Ainsi, un enfant inscrit qui abandonnerait son activité en cours d'année serait facturé jusqu'en fin d'année scolaire. Sauf en cas de déménagement de la commune, de dispense sportive définitive sur l'année en cours, de changement de situation familiale sur justificatifs officiels.

Tarifs et paiement :

Les tarifs applicables sont ceux-ci-dessous calculés en fonction du Quotient Familial et valable sur toutes les activités de la Thoryteam, pour les enfants hors commune un tarif unique hors commune est appliqué. Une activité Thoryteam correspondant à 2 UTA.

Ce quotient est calculable auprès du service Affaires scolaires sur présentation de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 pour la période de septembre à décembre 2017 et sur présentation de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 pour la période de janvier à juillet 2018.

La facturation sera envoyée à votre domicile à chaque fin de mois et le paiement s'effectuera au service des affaires scolaires soit en espèces, chèque, CB, via Espace famille (internet), CESU, chèques vacances ou prélèvement automatique. **Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de 3 mois.**

En cas de non-retour de la fiche d'inscription et/ou non calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif jusqu'à régularisation de la situation.

UNITÉS TEMPS D'ACCUEILS OU D'ACTIVITÉS (UTA)	Tranche	Tarifs en € pour 1 UTA
Quotient jusqu'à 450 €	1	0,40
Quotient de 451 à 650 €	2	0,55
Quotient de 651 à 950 €	3	0,71
Quotient de 951 à 1250 €	4	0,87
Quotient de 1251 à 1600 €	5	1,02
Quotient de 1601 à 2200 €	6	1,17
Quotient de 2201 à 2800 €	7	1,33
Quotient supérieur à 2801 €	8	1,43
Tarif enfant « hors commune » non soumis au QF		2,55

Jours, heures et lieu de fonctionnement :

Les activités fonctionnent en période scolaire, ainsi votre enfant n'aura pas Thoryteam pendant les périodes de vacances scolaires.

Arts plastiques au Moustier :

(5 à 13 ans et +)

- mardi : 17h/18h30 et 18h30/20h
- mercredi : 12h30/14h – 14h/15h30 – 15h30/17h – 17h/18h30 et 18h30/20h

Ateliers scientifiques au Centre social :

(10 à 12 ans)

- vendredi : 17h/18h30

Sports collectifs :

(8 à 12 ans et +)

- mercredi : 17h/18h30

Bande dessinée au Centre social :

(6 à 10 ans)

- lundi : 17h/18h30

Boxe à l'ancienne Cantine Gambetta :

(10 à 14 ans)

- mardi : 17h/18h30

Chant à l'Esplanade :

(6 à 12 ans)

- Lundi : 17h/18h30

Futsal au gymnase :

(11 à 14 ans)

- jeudi : 19h30/20h30

Football au stade :

(6 à 8 ans)

- mercredi : 15h/16h30

Hip-hop à la salle Gambetta :

(8 à 12 ans)

- vendredi : 17h/18h30

Multisports au gymnase :

(4 à 11 ans et +)

- mercredi : 13h/14h – 14h/15h30 – 15h30/17h – 17h/18h30

Tennis de table au gymnase :

(8 à 12 ans)

- jeudi : 17h/18h30

Théâtre à l'ancienne Cantine Gambetta :

(6 à 11 ans)

- lundi : 17h/18h30 (6 à 8 ans)

- jeudi : 17h/18h30 (9 ans et plus)

Déplacements de l'enfant :

Avant l'activité, soit vous emmenez votre enfant sur le lieu de l'activité, soit le centre de loisirs s'en charge en pédibus ou minibus.

Après l'activité, plusieurs choix s'offrent à vous : soit vous récupérez votre enfant directement sur le lieu de l'activité, soit le centre de loisirs récupère votre enfant pour l'emmener au centre, soit une personne dûment autorisée le récupère ou bien votre enfant est autorisé à rentrer seul.

Absence de l'enfant, retard après l'activité :

En cas d'absence, vous devez prévenir le service jeunesse et sports qui sera votre relais auprès des encadrants de l'activité.

Sauf justificatif officiel (dispense sportive et/ou arrêt médical d'au moins 15 jours), votre séance sera facturée.

Pour tout retard à la reprise de l'enfant, des pénalités vous seront facturées sur la base d'une UTA en référence à votre quotient familial

Absence d'un encadrant/événement exceptionnel indépendant de la volonté municipale entraînant annulation de l'activité :

Vous serez automatiquement prévenu par le service jeunesse et sports. La séance sera facturée.

Contacts et informations :

Service Jeunesse et sports : du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30,

08, rue Gambetta 77400 Thorigny-sur-Marne tél : 01.64.02.80.76/06.46.56.38.50 carole.thibault@thorigny.fr

emmanuel.pehau@thorigny.fr

Services des Affaires scolaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures.

Mairie 01, rue Gambetta 77400 Thorigny-sur-Marne tél : 01 60 07 89 37/ 01 60 07 89 05

Guichet Unique : Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30 Mardi : 7h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30 Mercredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 -

18h30 Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30 Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 22h00 Samedi : 10h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00

Centre culturel du Moustier 01, rue du Moustier 77400 Thorigny sur Marne tél: 01.60.07.89.89



Fiche d'inscription

Année 2017/2018

Cochez la ou les disciplines de votre enfant :

- Arts plastiques Ateliers scientifiques Basket/Volley/Hand BD Boxe Chant
 Foot Futsal Hip-Hop Multisports Tennis de Table Théâtre

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance ://

Sexe : Féminin Masculin

Nom école fréquentée : Classe :

Ville :

RESPONSABLE PARENTAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Email :

N° Téléphone du domicile :

N° Téléphone portable Mère : Père :

N° Téléphone professionnel Mère : Père :

Nom de la personne à contacter en cas d'absence des parents :

N° Téléphone du domicile : N° Téléphone portable :

Le droit de garde ou l'autorité exercée par un tuteur font l'objet d'une décision de justice

OUI NON

(si oui, fournir une copie du jugement)

INFORMATIONS DIVERSES

Assurance : Organisme : N° contrat :

Caisse Allocations familiales : N° allocataire :

DÉPLACEMENTS ENFANT

- AVANT L'ACTIVITÉ** J'emmène mon enfant
 Le centre de loisirs emmène mon enfant

- APRÈS L'ACTIVITÉ** Je récupère mon enfant à la fin de l'activité
 Le centre de loisirs emmène mon enfant au centre à la fin de l'activité
 Autre personne autorisée à récupérer mon enfant :
.....Tél : :
 J'autorise mon enfant à rentrer seul et dégage la municipalité de toutes
responsabilités

SANTÉ

Asthme OUI NON

Allergie(s) Alimentaire(s) : OUI NON

Médicamenteuses : OUI..... NON

Autres :

PAI éventuel (se mettre en contact le service scolaire pour remplir le PAI MUNICIPAL)

Autre contre-indication médicale :

AUTORISATIONS

- Autorise mon enfant à pratiquer à l'ensemble des activités proposées.
 Autorise le service à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence.
 Autorise le service à conduire mon enfant en autocar, minibus, transports en commun sur le
lieu de pratique des activités.
 Autorise la ville de Thorigny-sur-Marne à prendre des photos et des vidéos de mon enfant
(diaporama, courrier, site, facebook, presse locale etc...).

Je soussigné (e)....., responsable de l'enfant dont les renseignements
personnels figurent sur la totalité de la fiche d'inscription :

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
 **Certifie avoir pris connaissance du règlement des activités de fonctionnement du service
et en accepter les termes**

En cas de manquement grave aux règles de fréquentation du service, la commune peut prononcer
une radiation temporaire ou définitive de l'enfant.

Thorigny-sur-Marne, le.....

Signature du responsable,